



Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE

Réunion du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier KIELPINSKI, Maire.

PRÉSENTS : Didier KIELPINSKI, Patrick BANCILLON, Gérard BANCILLON, Alexandre BRUSQUES, Blandine GALLARD, Florence GAYET, Jean-Luc GIBERT, Anne GOUT, Anne LE VOYER et Frédéric PELADAN

ABSENTS :, Matthieu HENRY, François LÉPINE, Serge MERTENS, Bruno GALIZZI et Christine MONTEIL

PROCURATIONS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne LE VOYER

DATE DE LA CONVOCATION : 23/02/2026

Ouverture de séance à 20h30 – Quorum atteint

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Le procès-verbal de la réunion du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

1 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD), prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (jusqu'au 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus :

CHAPITRES / ARTICLES	BP 2025	OUVERTURE PAR ANTICIPATION PROPOSÉE EN 2026 (25% des crédits ouverts au budget 2025)
Chapitre 20	14 800 €	3 700 €
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		3 700 €
Chapitre 21	218 112.63 €	54 528.16 €
2111 – Terrains nus		528.16 €
2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions		15 000 €
2151 – Réseaux de voirie		15 000 €

2152 – Installations de voirie		2 000 €
21538 – Autres réseaux		10 000 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique		4 000 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique		1 500 €
2184 - Mobilier		2 500 €
2188 – Autres immobilisations corporelles		4 000 €
TOTAL	232 912.63 €	58 228.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition d'ouverture des crédits d'un montant de 58 228.16 € soit 25% des crédits ouverts au budget 2025.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le planning d'organisation des élections du 15 mars 2026 pour la tenue du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h39.

Le Maire,
Didier KIELPINSKI



La secrétaire de séance,
Anne LE VOYER